



Membres de l'AGE présent.e.s :

Cf. liste émargement

Structures résidentes présentes : 18

Structures résidentes représentées : 3

Structure usager.e présentes ou
représentées : 21

Sympathisantes présent.e.s : 28

36 personnes physiques présentes

Salarié.e.s présent.e.s : /

//

Le quorum est atteint (1/3 des
membres présents & représentés)

Animation : Vanessa Barral

Prise de notes : Stéphanie Lucien-Brun

Ordre du jour

AGE 1

Émargement et constatation du quorum

1. Vote du manifeste
2. Schéma de présentation des nouvelles instances
3. Vote sur les amendements
4. Vote formel des statuts

AGE 2

Émargement et constatation du quorum

1. Je veux m'investir
3. Élection de « la stratégie »
4. Manifestation d'intérêts aux groupes de
responsabilité
5. Élection de « l'opérationnel »
- 6 Calendrier

AGE 1 // 18:30 - 20:00

Émargement et constatation du quorum

Le quorum « au moins 20 membres présents ou représentés, et la moitié des membres résidents présents ou représentés » est atteint. L'AGE peut se tenir est ouverte.

1. Vote du manifeste

Lecture est faite de la nouvelle version du manifeste en annexe.

Proposition de vote : Proposition est faite aux membres de l'AGE d'adopter les nouveaux statuts.

Abstention : 1

Vote contre : 0

Vote pour : tous les votes moins 1

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

2. Schéma de présentation des nouvelles instances

Le schéma d'organisation des instances associatives est présenté. A la fois dans les liens entre les AGO/AGE et les deux instances « La Stratégie » et « L'opérationnel ».

Les fonctions supports sont proposées comme étant en lien direct avec le « stratégique ». Ce schéma permet de visualiser l'ensemble de la mobilisation des énergies nécessaires à la menée du projet.

Les référents des groupes de responsabilité se proposent pour rejoindre « l'opérationnel », instance qui suit le fonctionnement opérationnel du projet - leur candidature est validée en AGO ou AGE.

3. Présentation et vote des amendements

Le document en annexe présente les statuts tels que présentés en AGE.
L'ensemble des adhérents a reçu le projet de statut sur un support en permettant le commentaire et la proposition d'amendement.
20 amendements sont à discuter. Certains amendements n'ont pas fait l'objet de vote, leur explicitation n'étant pas assurée - et leur maintien ne s'avérant plus nécessaire.

#1

L'amendement #1 est retiré faute de soutien.

#2

> Pour l'amendement n°2, proposition est faite aux membres de l'AGE de l'intégrer au règlement intérieur davantage qu'aux statuts

Abstention : 1
Vote contre : 0
Vote pour : tous les votes moins 1
Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention

#4

> Présentation de l'amendement n°4

Selon cet amendement, tous les membres sont « adhérents » et les membres qui veulent devenir utilisateurs des services deviennent des membres associés.

> Pour l'amendement n°4, proposition est faite aux membres de l'AGE de l'intégrer aux nouveaux statuts

Abstention : 24
Vote contre : 12
Vote pour : 8
Cet amendement n'est pas adopté

#5

> Présentation de l'amendement n°5

Proposition est faite de remplacer le mot « consensus » par « consentement »

Abstention : 2
Vote contre : 3
Vote pour : 39
Cet amendement est adopté.

#6

> Présentation de l'amendement n°6

Proposition est faite d'ajouter la phrase « il est possible de faire un vote électronique » sur l'ensemble des instances.

Abstention : 11
Vote contre : 0
Vote pour : 33
Cet amendement est adopté.

#7

> Présentation de l'amendement n°7

Proposition est faite de pouvoir associer de membres « autres » aux instances, via une invitation.

Abstention : 8
Vote contre : 5
Vote pour : 31

Cet amendement est adopté.

#8 & 8bis

> Présentation de l'amendement n°8

Proposition est faite d'apporter un complément sur l'éligibilité pour qu'une personne morale délègue une personne physique pour pouvoir voter.

Abstention : 17

Vote contre : 7

Vote pour : 27

Cet amendement est adopté.

> Présentation de l'amendement n°8 bis

Proposition est faite d'apporter de préciser qu'il est nécessaire d'être à jour de cotisation pour pouvoir voter.

Abstention : 2

Vote contre : 0

Vote pour : 42

Cet amendement est adopté.

#9

> Présentation de l'amendement n°9

Proposition est faite de supprimer les mentions de temporalité dans la durée de la feuille stratégique

Abstention : 4

Vote contre : 0

Vote pour : 39

Cet amendement est adopté.

#10

> Présentation de l'amendement n°10

Proposition est faite de passer l'ensemble des convocations d'AGO/AGE à 45 jours

Abstention : 8

Vote contre : 4

Vote pour : 32

Cet amendement est adopté.

#11

> Présentation de l'amendement n°11

L'amendement est retiré par la personne qui l'avait proposé et ne fait pas l'objet d'un vote.

#12

> Présentation de l'amendement n°12

Sur le rôle du Conseil stratégique : retirer la mention « gestion courante » et garder seulement « bonne gestion », et remplacer « assure » par « est responsable » au premier item de la liste.

Abstention : 5

Vote contre : 0

Vote pour : le reste des votants

Cet amendement est adopté.

#13

> Présentation de l'amendement n°13

Proposition est faite de préciser qu'une personne physique ne peut pas cumuler la représentation de la coordination opérationnelle et celle d'un collègue au « stratégique ».

Abstention : 2
Vote contre : 0
Vote pour : 42
Cet amendement est adopté.

#14

> Présentation de l'amendement n°14

Proposition est faite de changer la formulation autour des référents des groupes de responsabilité en « Un groupe a un, voir, **si possible**, deux référents. »

Abstention : 5
Vote contre : 0
Vote pour : 36
Cet amendement est adopté.

#15

> Présentation de l'amendement n°15

Proposition est faite de changer l'ordre des actions et ajout de deux paragraphes sur les missions des groupes de travail

Abstention : 18
Vote contre : 7
Vote pour : 16
Cet amendement n'est pas retenu

#16

> Présentation de l'amendement n°16

Proposition est faite de préciser les modalités de dissociation entre statuts de membres et bénéficiaires de services avec l'introduction d'un nouvel article 8 reprenant un certain nombre de modalités extraites de l'article 6 et précisés sur certains points.

Abstention : 7
Vote contre : 1
Vote pour : 38
Cet amendement est adopté.

#17

> Présentation de l'amendement n°17

Proposition est faite de préciser que les fonctions de médiateur sont bénévoles.

Abstention : 2
Vote contre : 0
Vote pour : 40
Cet amendement est adopté.

#18

> Présentation de l'amendement n°18a

Proposition est faite de modifier le délai de mis en œuvre du règlement intérieur à un

minimum de 7 jours après la prise de décision.

Abstention : 2
Vote contre : 0
Vote pour : 35
Cet amendement est adopté.

> **Présentation de l'amendement n°18b**

Proposition est faite de préciser qu'une fois entré en vigueur, le RI s'impose à tous les membres.

Abstention : 2
Vote contre : 0
Vote pour : 35
Cet amendement est adopté.

4. Vote formel des statuts

Proposition est faite aux membres de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'adopter l'ensemble des statuts, tels qu'ils ont été amendés par les votes précédents.

Abstention : 6
Vote contre : 0
Vote pour : 38
Les nouveaux statuts sont adoptés.

Clôture de l'AGE par Vanessa Barral

AGE 2 // 20:00 - 20:30

Émargement et constatation du quorum

Le quorum « est porté au tiers des membres présents » - le quorum est atteint.

1. Présentation des modalités d'implication

Les membres se voient présentés la façon dont les groupes de travail sont constitués et les possibilités de se porter volontaires pour les rejoindre.

2. Élections au Conseil stratégique

Les candidats au « Stratégique » sont :

- Vincent Chevallier / sympathisant
- Audrey Golluccio / Sympathisante
- Thierry Kawka / Sympathisant
- Stéphanie Lucien-Brun / Résidente
- Frédéric Meunier / Résident
- Tania Venet / Sympathisante

Abstention : 0
Vote contre : 0
Vote pour : L'ensemble des votants - 32
L'ensemble des membres est élu à l'unanimité au « stratégique ».

4. Manifestation d'intérêts aux groupes de responsabilité

Les bénévoles se manifestent sur les différents groupes de travail & les différentes tâches.

5. Élection "Opérationnel"

Cette élection se fera une fois que les membres des groupes de travail auront identifié qui sont les référents qui soumettent leurs candidatures au vote.

Le vote est prévu dans un délai de 15 jours (hors vacances scolaires).

6. Calendrier

L'AGO sera convoquée pour le mois d'avril. Un Framadate sera fait pour fixer la date.

Les membres de l'ancien bureau assureront la transition avec les membres du Comité stratégique pour coordonner la réalisation du rapport d'activités qui doit être présenté à l'AGO.

La séance est levée et l'ensemble des membres présents se retrouve pour un temps convivial.